



Extension des zones sensibles au feu : prise de conscience et actions en cours en forêt privée d'Ile-de-France et Centre-Val de Loire

Palaiseau, 21 Mars 2024



Page blanche

Prise de conscience récente (à partir de 2019...)

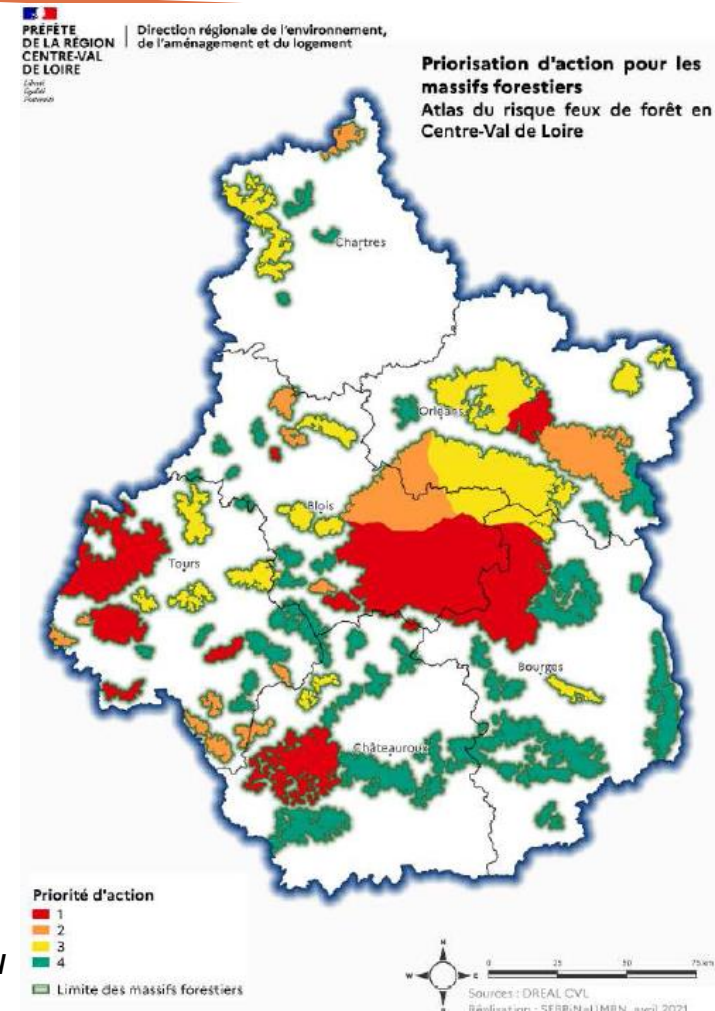
- Plusieurs incendies successifs importants (2019, 2020, 2021)
- Discussions internes : élus CNPF = maires / collègues = pompiers
- Sollicitations externes : atlas DREAL CVL, arrêtés brûlage...
- Volonté de coordination : chargé de mission régional, DDT 37 + DDT 41



Feu de Migné, 04/09/19, 200 ha ©sdis36



Feu de Souesmes, 14/09/20, 50 ha, bombardiers d'eau





Page moins blanche

☐ Actions lancées par notre CNPF IFC (2020 et ...)

- ⚠ Débat importants en conseil de Centre
- Campagne d'information : 1 réunion/dpt, propriétaires-SDIS
300 participants / découverte mutuelle / forte demande de données f. privée
- 2 projets conventionnés : états des lieux DFCI en Sologne et 78
Recrutements de Vincent et Emeline; titularisation Vincent suite à loi de juil.23
- 1 gros projet : pilotage pour atlas des zones à risques IdF (DRIAAF)
- Formation de l'ensemble de nos personnels (19/09/23)





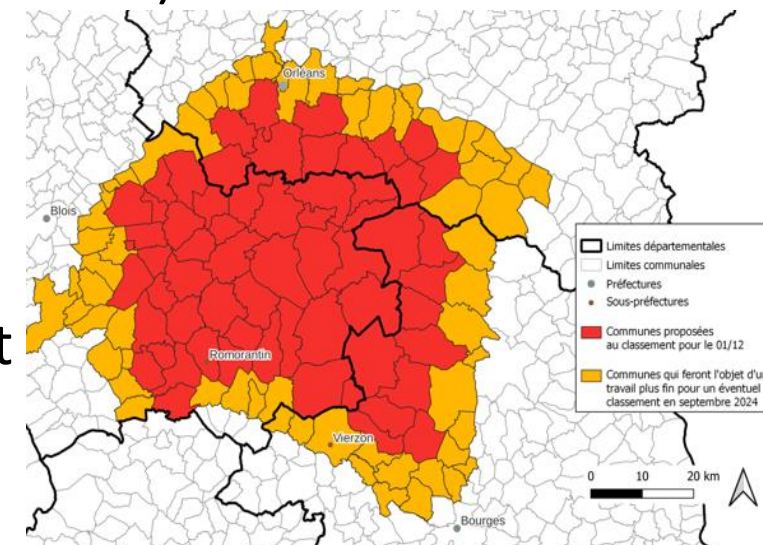
Page maintenant bien remplie

☐ Sollicitations quasi routinières (1,2 ETP)

- Sous commissions « Feux de Forêts » des préfectures (1 à 2 réunions/an/dépt)
- Groupes de travail spécialisés « communication » et « données »
- Relais de communication indices IRO en période sensible
- Propositions et avis sur classement des zones à risque (⚠ calendrier)
- Retours d'expériences au coup par coup (témoignages...)

☐ Pages suivantes à anticiper

- Informer les propriétaires sur les conséquences du classement
Déclinaison des OLD / Création d'ASA / Rédaction des PDPFCI





Atlas régional du risque incendie de forêt en Île de France

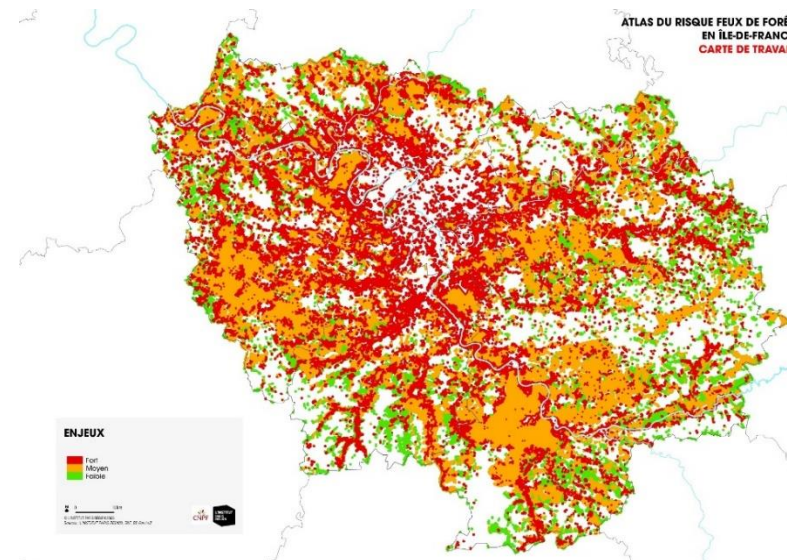
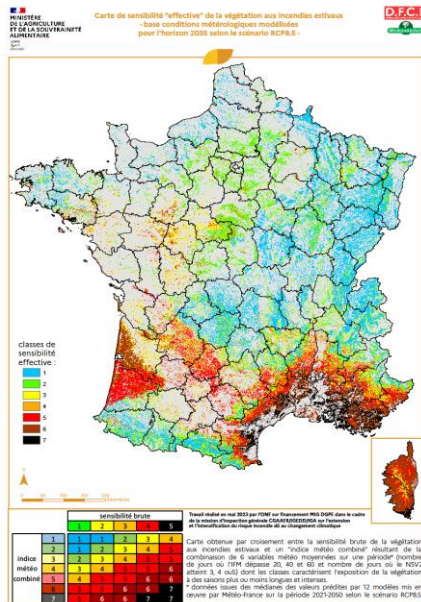
- CNPF coordonne la réalisation de l'Atlas pour la DRIAAF
- Appui technique IPR (Institut Paris Région)

- Cartographie et catégorisation des massifs par niveaux de risque
- Outil d'aide à la décision et d'orientation stratégique régional
 - Services de l'Etat (*Classement L132.1*)
 - Collectivités territoriales (*Région IdF : Plan Régional d'Adaptation aux Changements Climatiques*)



Atlas régional du risque incendie de forêt en Île de France

- Méthodologie, RETEX des DREAL CVL et Pays de la Loire
- Relativiser l'aléa par rapport aux régions Sud
- Particularité Île de France : Enjeux importants et étendus





Réunions d'informations-vulgarisation

• Auprès des propriétaires avec les SDIS

- Réglementation
- Conseils pratiques : aménagement, exploitation, accès ...
- Démonstrations des pompiers



L'occasion de se rencontrer, s'informer & d'échanger ensemble

RISQUE INCENDIE DE FORÊT
Prévenir, Réagir, Régénérer

Réunion forestière

Vendredi 26 Avril 2024, 9h30 (accueil dès 9h - fin vers 16h30)
Salle municipale de Boissy-aux-Cailles (77760)

Renseignements
Vincent FESNEAU
Tel. 07 64 27 35 48
Mail. vincent.fesneau@cnpf.fr

Programme

- **Matin en salle :** Mairie de Boissy-aux-Cailles
- Le risque feux de forêt et la défense de la forêt contre les incendies (DFCI - DDT77)
- Dispositions réglementaires DFCI et procédures (DDT77)
- Rôle et Actions du CNPF (V. Fesneau, CNPF)
- Conseils pratiques d'un gestionnaire forestier (PE LeLèvre, SuivoCab)
- Cartographie opérationnelle (Aurélie Mucherie, SDIS 77)
- Organisation opérationnelle Feux de Forêts et d'espaces naturels (La-Coi Compta, SDIS 77)
- Caractéristiques et aménagement des voies d'accès et points d'eau (La-Coi Compta, SDIS 77)

• **Déjeuner :** tiré du sac, sur place, partage bienvenu

• **Après-midi en forêt :** Le Fief, Boissy-aux-Cailles

- Présentation de différents matériels et engins
- Démonstrations et manœuvres en forêt

Réunion gratuite organisée par la **délegation régionale Île-de-France, Centre-Val de Loire du Centre National de la Propriété Forestière** et le **Service Départemental d'Incendies et de Secours de Seine-et-Marne**.



AFORCE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CNPF Île-de-France Centre-Val de Loire
SDIS 77
PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENTALE DE L'AMÉNAGEMENT, DU CADASTRE ET DE LA FORÊT



Fiches Techniques Conseils du CNPF

• DFCL, après un incendie, Desserte forestière, Adaptation aux changements climatiques, Assurances ...

11
Gestion

Aider sa forêt à s'adapter au changement climatique

Nous observons déjà les conséquences du changement climatique sur nos forêts. Il faut agir dès à présent avant qu'il ne soit trop tard.

Les signes de changement climatique
Les sécheresses estivales, notamment les sécheresses estivales, sont devenues plus fréquentes depuis les années 80, et cela semble s'amplifier ces dernières années (2003, 2018, 2020 et 2022). Les études sur l'évolution du climat sont nombreuses et, malgré quelques incertitudes, les scientifiques prévoient un accentuation de l'augmentation de notre planète dans les prochaines années.
Pour les forêts, le changement climatique se traduit déjà par de nombreux phénomènes visibles sur le terrain, tels que des déplacements inhabituels, la remontée de ravignans du sud vers le nord, et l'abandonnement de la période de végétation. L'adaptation à cette nouvelle situation nécessite un effort considérable pour devenir des forêts résilientes. Heureusement, les sylviculteurs disposent de solutions concrètes pour adapter la forêt à cette évolution du climat.

Qu'est-ce que le changement climatique ?

Le climat évolue en permanence et la planète se réchauffe depuis la dernière période glaciaire. Cependant, les modifications actuelles sont beaucoup trop rapides pour être attribuées uniquement à des causes naturelles telles que l'activité solaire ou volcanique.

Le réchauffement observé depuis le début du XIXe siècle est dû à un renforcement de l'effet de serre. Depuis l'ère industrielle, l'utilisation des énergies fossiles par l'homme a augmenté la proportion de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (vapeur d'eau, dioxyde de carbone, ozone, méthane...). Cette couche de gaz retient davantage les rayonnements solaires, entraînant un réchauffement inhabituel.

Retrouver toutes les fiches sur www.ils.cnpf.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CNPF Ile-de-France Centre-Val de Loire

12
Gestion

La desserte forestière : pourquoi un bon réseau ?

Pistes, routes, places de dépôt et aménagements connexes indispensables.

Des intérêts multiples :

- Gestion forestière optimisée (accès aux parcelles et aux coupes, surveillance et exploitation forestière organisée)
- Stockage et chargement des bois à l'intérieur du massif, assurant la sécurité et préservant la voirie publique ;
- Vente des bois facilitée et mieux négociée ;
- Rapidité d'intervention des secours en cas d'incendie ou d'accident ;
- Augmentation et/ou amélioration de la capacité d'accueil de la faune sauvage (petite et grande), ainsi qu'une diversification des milieux pour permettre une augmentation de la biodiversité ;

Indispensable de la gestion d'une propriété

La desserte répond à un souci de rentabilité économique tout en valorisant le patrimoine : son existence et son état conditionnent la réussite de la commercialisation des bois. La voirie accessible au matériel d'exploitation et de transport des bois est souvent insuffisante en forêt privée. La plupart des chemins en terrain naturel ne permettent pas le passage d'engins lourds pour sortir les bois et les évacuer vers les unités de transformation. Le développement des techniques sylvicoles et le recours à l'abattage mécanisé obligent désormais les propriétaires à moderniser leur réseau de desserte pour le rendre fonctionnel et sécurisé.

Selon la forêt, le réseau peut composer des pistes et routes, des places de dépôt, des places de retournement et des passages boisés, qui présentent des caractéristiques propres (nature de la chaussée, largeur d'emprise...) qui les destinent à un usage précis et donc à un type d'engin forestier. Ces aménagements peuvent avoir déjà été étudiés dans un projet global de massif (schéma de desserte, Renseignement auprès du CNPF ou de la DDT.

Exemple de pare-feu en Dolhac, Vivant Pneu - © CNPF

Retrouver toutes les fiches sur www.ils.cnpf.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CNPF Ile-de-France Centre-Val de Loire

14
Gestion

Les incendies en forêt

Face aux risques grandissants : Prévenir, Réagir, Régénérer

Avec les changements climatiques, le risque incendie de forêt est de plus en plus fréquent, élevé et étendu en France. Au regard des dernières études et de l'importance des surfaces boisées, les régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire sont d'ores et déjà concernées par ce risque. Il est indispensable de s'impliquer d'une culture du risque incendie et de le prendre en compte dans les pratiques sylvicoles.

Aménager, gérer, entretenir sa forêt, le meilleur moyen de préserver des risques incendies

Retrouver toutes les fiches sur www.ils.cnpf.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CNPF Ile-de-France Centre-Val de Loire

Réduire son impôt en s'assurant contre le risque tempête ou incendie : le « DFCL assurance » en 2023

Fiche mise à jour janvier 2023

Fiche pratique - Réseau Juridique CNPF

Présentation

Le « Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'investissement » est un crédit d'impôt sur le revenu de 25 % du montant des cotis d'assurance couvrant notamment le risque tempête ou incendie. Cette possibilité est ouverte selon les dispositions qui suivent à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour les investissements réalisés antérieurement, se référer https://www.cnpf.fr/sites/default/files/cnpf-cifd/2021_03_dcf.pdf

Conditions d'application pour les investisseurs

Contribuables concernés
Le crédit d'impôt est accordé uniquement aux contribuables d'un groupement forestier, ou encore d'une société d'épargne France.

Conditions
Pas de seuils de surface ni de garanties de gestion durable

Détermination du crédit d'impôt

Le crédit d'impôt est déterminé sur le montant des versements d'assurance couvrant le risque tempête ou incendie réalisés

- Une personne physique
- Un groupement forestier ou une société d'épargne forestière associée sans proportionnalité aux droits qu'il détient dans l'investissement Forestier et d'Assurance (CIFA).

Les aides publiques reçues en raison de la cotisation sont à la déduction s'opèrent avant le placement des dépenses.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CNPF Centre National de Progrès Forestier

Que faire après un incendie ? Les étapes clés

Fiche mise à jour le 21/06/2022

Préconisations

Un incendie est un événement certes connu en zone méditerranéenne et dans le sud-ouest, mais toujours brutal pour le milieu boisé et naturel. Son impact est toutefois variable en fonction de la fréquence du passage du feu, de sa taille, de sa puissance (feu couvrant ou non). Il est important après le passage d'un incendie de pouvoir faire un diagnostic de sa gravité et de se lancer dans des démarches juridiques et techniques sans précipitation. Vous trouverez ci-dessous quelques points à ne pas oublier dans vos démarches.

L'urgence

- Entamer des démarches juridiques : dépôt de plainte contre « X » avec intention de poursuivre auprès de la gendarmerie.
- Prévenir son assurance « Responsabilité civile forestière » (via votre syndicat forestier - Français en cas d'adhésion) afin de déclencher la garantie « recours contre les tiers » et l'assistance juridique prévue dans la plupart des polices d'assurance (utile si l'auteur de l'incendie est identifié).
- Contacter son assurance forestière couvrant les dommages liés aux incendies, si vous l'avez souscrite.
- Contacter sa mairie pour se faire connaître si vous désirez participer à des opérations groupées, mais aussi signaler votre accord en cas de travaux de sécurisation réalisés par les pouvoirs publics.
- Effectuer les travaux de sécurisation des habitations, des voies publiques. Se rapprocher de la Mairie.

Pour vous aider dans ces démarches :

- > Le syndicat des propriétaires forestiers de votre département (si vous avez souscrit à l'assurance responsabilité civile « forêt » pour les dommages que pourraient causer vos arbres sur autrui).
- > La mairie et la gendarmerie de votre territoire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CNPF

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

www.cnpf.fr





Cartographie DFCI : Projets pilotes

- **Collecte de données en Sologne et en Forêt de Rambouillet**

- Alimentation cartographie opérationnelle des SDIS : points d'eau, accès, limitations...
- Conseils d'aménagement aux propriétaires



Collecte de données cartographiques DFCI

LES POINTS NOIRS : BARRIERES

Champs renseignés sous Qfield

Date_Mois	Date et heure de la prise de la donnée
Nom_Observateur	Nom de l'observateur EC; Emeline Chausé
Type	Type de barrière: SECA; Sécable; INFR; Infranchissable; DFCI; DFCI
Photo	Observation terrain à l'appui: Photo1; Photo2
Remarque	Remarque complémentaire

Critère "Type" de barrière: Barrières en travers de la chaussée _ Liste déroulante

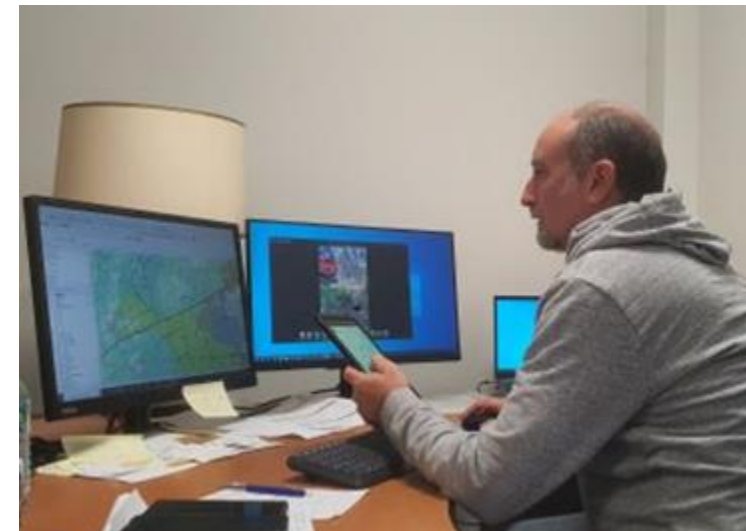
DFCI	SECA	INFR
Défense forte contre les incendies	Amovible/Sécable	Infranchissable
Clef normalisée; manœuvrable (barrière en bois DFCI)	Barrière/Chaîne à cadenas propriétaires...	Bloc de rocher; Système de fermeture électrique; Portail métallique à code; Portail hors gabarit (trop petit) ...



Image 1 - Cadenas DFCI



Image 2 - Barrière en bois avec clé sécurisée





Mise en œuvre de la loi du 10 juillet 2023

- Mise en place réseau de référents DFCI au CNPF
- Volet DFCI dans les Plans Simples de Gestion
- **Implication aux côtés des partenaires**
 - **Cartographie de la desserte forestière DFCI**
 - **Classement => PDPFCI, Plan de massif, OLD, ASA ...**
 - Massifs d'Indre et Loire, Sologne, Fontainebleau ...



Projet Cher Forêt Ecole

- **Implication du CNPF dans le projet du CD18 de forêt pédagogique en Sologne : un outil dédié au changement climatique et à la DFCI**
- **Pôle de référence pour la zone nord de la France**
 - Sensibiliser les propriétaires (élus, privés...) au risque de feux de forêts et aux bonnes pratiques d'aménagement DFCI ;
 - Créer des espaces de formation des sapeurs-pompiers ;
 - Développer un lieu d'accueil des formations des filières agricoles et forestières (expérimentation d'essences plus adaptées...)
 - Ouvrir un espace de sensibilisation grand public (scolaires...).

➤ <https://www.departement18.fr/Cher-Forêt-Ecole>



Contacts CNPF IFC

- Alain Colinot : Directeur Adjoint - CNPF-IFC : alain.colinot@cnpf.fr
- Vincent FESNEAU : Référent DFCl - CNPF-IFC : vincent.fesneau@cnpf.fr

